

Province de Québec
MRC de l'Érable
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERDINAND

RÈGLEMENT no 2021-222

Règlement modifiant le règlement sur les dérogations
mineures
no 2017-168 de la Municipalité de Saint-Ferdinand

Attendu que le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les dérogations mineures no 2017-168 de la Municipalité de Saint-Ferdinand afin de modifier les frais exigibles à l'article 1.1.4 et de corriger une erreur inscrite à l'article 1.1.9.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Pierre-Alexandre Simoneau à la séance du 6 avril 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé le 6 avril 2021;

Attendu que la consultation publique sur le 1^{er} projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite en raison de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 1.1.4 intitulé « Frais exigibles » est modifié en remplaçant le montant « 250 \$ » par le montant « 400 \$ ».

Article 3

Le paragraphe 1 de l'article 1.1.9 intitulé « Abrogation » est modifié en remplaçant les mots « n° de » par les mots « n° 202 ».

Article 4

Le présent règlement abroge et modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FERDINAND, ce 3 mai 2021

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 avril 2021
1^{er} projet : 6 avril 2021
Adoption : 3 mai 2021
Publication : 14 mai 2021